



# LE NOUVEAU JOURNAL DE ROUBAIX COURCOING



À LILLE N° 1.02  
À ROUBAIX N° 3.28  
À LENS N° 1.02

ABONNEMENTS 3 mois 6 mois 1 an  
Nord et Départements limitrophes 4 fr. 50 9 fr. 15 fr.  
Autres Départements 5 fr. 50 11 fr. 22 fr.

Le Numéro 5  
Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du journal et dans toutes les Agences de France et de l'étranger

Mercredi 3 JUN 1908

## Monsieur le Préfet du Nord

Le père du mouvement de réaction progressiste — quel accouplement de mots ! — qui lentement, mais sûrement, s'empare de tout le département, c'est M. Vincent, préfet du Nord.

Depuis tantôt dix ans, avec une tenacité que n'a rebuté aucun échec passager, le représentant dans le Nord du gouvernement de la République s'est acharné sans relâche à faire dévier de son ancienne voie le parti républicain du département pour l'amener à se confondre avec les éléments les moins outrageusement compromis des partis de droite.

Avant lui pas un seul des hommes qui, par leur passé et les luttes soutenues, ont qualifié pour s'adresser aux républicains du Nord n'avait donné un semblant d'adhésion à la formule célèbre : « Le péril est à gauche ». De Dunkerque à Fourmies, pour tous les démocrates, le péril était à droite.

Déjà à l'époque de l'arrivée de M. Vincent le parti socialiste avait poussé de profondes racines dans cinq arrondissements tout au moins. Le parti réactionnaire, de son côté, avait gardé des attaches puissantes dans l'ensemble du département. Ainsi le parti républicain devait nécessairement, dans les scrutins de ballottage, chercher à sa gauche ou à sa droite l'appui qui lui permettait de triompher. Et toujours les républicains désiraient et obtenaient le concours de la gauche socialiste qui, de son côté, bénéficiait à et d'une loyale réciprocité.

Entre l'alliance à droite et l'alliance à gauche M. Vincent fut pour la première ; En vain tous les événements électoraux qui survinrent au début donnerent-ils dans la pratique un démenti à sa politique théorique ; en vain la force de l'habitude chez les hommes de gauche triompha-t-elle longtemps des efforts préfectoraux et jeta-t-elle de nouveau les républicains et les socialistes dans des coalitions fréquentes et heureuses contre les partis de droite ; toutes les forces vives de la tenacité préfectorale restèrent tendues vers le but qu'elle s'était fixés.

Comme moyens, les procédés classiques d'un homme disposant de tous les rouages administratifs, avec toutes les rouages d'oppression des uns et de corruption des autres qu'ils comportent.

Les municipalités socialistes connurent tous les dénis de justice et toutes les iniquités ; et ceux des radicaux qui s'associaient aux socialistes furent inlassablement minés dans l'esprit des autres républicains.

Les municipalités réactionnaires qui n'étaient pas trop compromises dans le mouvement électoral bénéficièrent par contre de toutes les châtiments tentatives et corruptrices dont dispose le tuteur des communes du département. L'avènement du ministère Combes faillit mettre fin à ces agissements. Mais, chose étrange, c'est peut-être à la réserve que les tendances de ce cabinet imposèrent alors à M. Vincent qu'est dû en fin de compte le succès actuel de sa politique de réaction sur certains points du département.

Sans cette réserve il eût sans doute dépassé les bornes ; et l'inquiétude déjà naissante des républicains eût pris une intensité dangereuse pour la stabilité préfectorale.

Obbligé de réduire momentanément l'exécution de son plan aux actes les moins visibles, et partant les moins scandaleux, M. le préfet du Nord se borna à traîner toutes les administrations qui dépendent directement ou indirectement de lui — bureaux de bienfaisance, hospices, commissions scolaires, sanitaires, etc. — de personnages douteux — politiquement parlant — venus de la droite incertaine, et dont le mélange avec les éléments de gauche préparait à merveille la mixture indispensable au traitement infligé par M. Vincent à la démocratie du Nord.

Pourquoi et comment, dira-t-on, les députés véritablement républicains du Nord ont-ils laissé s'accomplir semblable besogne ?

Se figure-t-on que M. Vincent était assez malhabile pour aller troubler dans leurs circonscriptions les hommes qui eussent pu en prendre ombre et agir utilement contre lui ? Que diable ! le département est assez vaste, et il était assez de circonscriptions occupées par les socialistes pour donner au prosélytisme conservateur de la Préfecture la possibilité de se manifester sans danger.

Mais le malheur veut qu'il n'y ait pas entre les circonscriptions de cloisons manchées empêchant la contagion des résultats de cette politique.

S'imaginait-on qu'on puisse donner aux progressistes réactionnaires de Roubaix, pour battre les socialistes, le prestige particulier qui résulte de la bienveillance préfectorale sans que bénéficient des avantages de ce prestige les progressistes de la circonscription de M. Delcroix et même de M. Dron ?

Se figure-t-on qu'il soit possible de protéger aux progressistes du canton de Seclin les marques effectives d'amour qui fortifieront leur influence, sans que telle-ci ait une répercussion déplorable sur le canton d'Haubourdin, où de vieilles communes démocratiques comme

Sequedin passaient hier à la réaction ? Croit-on que le Préfet soit capable à la fois de combler de faveurs — contre Fivet — l'action réactionnaire de MM. Seydoux et Narcisse Petit, et d'empêcher les réactionnaires de Cambrai de profiter contre M. Bersez des avantages procurés à la réaction voisine.

La semence de réaction jetée par la main préfectorale dans les champs socialistes est portée dans les terrains républicains ; et ainsi toute la moisson démocratique se trouve envahie par la mauvaise herbe préfectorale.

Les résultats de cette politique de dix années, les républicains radicaux du Nord peuvent aujourd'hui les inventorier.

Les grandes communes enlevées aux socialistes, c'est la réaction qui les détient.

Les grandes communes qui, comme Valenciennes et Dunkerque, sont entre les mains des républicains ne leur sont gardées que par le concours des socialistes.

Quels les socialistes, écœurés de servir de jouets aux manigances préfectorales, se croisent les bras dans les ballottages, que restera-t-il aux républicains ? Mais plus grave encore que toutes les défaites électorales, un phénomène s'est produit qui fait que la claire notion de ce qui est ou n'est pas républicain s'est obscurcie ou s'est même dissipée. Sous l'empreinte de la politique préfectorale, des hommes dont toute la vie passée protestait contre une semblable hypothèse acceptent, comme à Helemmes et Saint-Amand, les suffrages unanimes de la réaction qualifiée pour la circonstance de progressiste, ou favorisent, comme à Lille, sous prétexte de péril rouge, la victoire cléricalle.

De même — de l'autre côté — il suffit qu'un homme ait l'estampille préfectorale pour qu'il rassure les éléments réactionnaires et progressistes.

N'est-ce pas l'accident qui arrive en ce moment même à M. Soufflot, candidat éventuel au Sénat ?

Le Progrès nous apportait avant-hier de lui une déclaration par laquelle il s'efforçait, avec trop de réticences, de se placer à gauche ; et parce qu'on le sait agréable au Préfet, le voilà candidat des progressistes et des réactionnaires.

Qu'on ne dise pas que nous exagérons. L'Echo du Nord a publié une lettre de M. Chaboleux, le progressiste vainqueur de M. Triboudeux, qui conseillait de voter pour M. Soufflot.

Et nous avons sous les yeux une circulaire de M. Dransart, conseiller général de Somain, dans laquelle il dit textuellement :

« Dans l'élection sénatoriale du 21 juin prochain, je voterai et engagerai mes amis à voter pour la candidature républicaine de M. Soufflot, ancien président du Conseil général, l'un des plus dévoués à bien de la République que possède le département du Nord. »

Huit jours après, au Conseil général, M. Dransart déclarait, avec M. Degroote, qu'il s'opposait à l'achat par le département d'une propriété ayant appartenu à une congrégation « parce que c'était là le fruit d'une spoliation » !

Tout ce tohu-bohu est l'œuvre de M. Vincent. Plus de programme ; plus de vision limpide de ce qui est le progrès républicain et de ce qui est la réaction ; il ne subsiste qu'un houloulou artificiel entretenu autour des consciences et des opinions et dont la réaction, qui sait où elle va et qui a des directions maintenues, profite et bénéficie.

Il n'est pas de pire danger pour une démocratie dont le salut est dans le mouvement, que cette confusion de tendances et de forces, dont le résultat est nécessairement l'immobilité.

Dans tous les cas, à la faveur de cette obscurité avancée en grandissant ce parti progressiste qui n'est pas du tout républicain et pas tout à fait clérical, partit tout à la fois de frelons et d'hermines, qui aura bientôt fait d'expropriation de leurs positions les radicaux dont l'existence a résisté jusqu'ici à la politique de M. Vincent.

Déjà ils abandonnent toute retenue, jusqu'à brûler publiquement sous le nez de leur bienfaiteur, dans le punch récent qui lui fut offert, l'encens devenu sans emploi depuis la fermeture des sanctuaires.

Ce fut ce jour-là l'Echo du Nord qui louangea le préfet du Nord au nom de la presse républicaine.

On n'avait pas vu cela depuis Laurenceau, le préfet de Méline !

Ed. DELESALLE.

Hier & Aujourd'hui  
DUNKERQUE PORT FRANC

La nécessité de leur création en France, pour sauvegarder notre commerce maritime, n'est plus guère contestée. Si l'on veut bien admettre que les ports maritimes doivent être les gares du commerce extérieur, et leurs lignes de paquebots, le prolongement des voies ferrées, il faut reconnaître que Dunkerque, avec Marseille et Le Havre, est naturellement désigné pour être l'un de nos grands ports francs : sa situation géographique et le voisinage de Londres, d'Anvers et de Hambourg ; l'immense richesse industrielle, commerciale et agricole de la région qu'il dessert, imposent à ceux qui dépendent de Dunkerque, à lutter contre bien des rivalités puissantes, pour reconquérir les franchises qui lui furent octroyées jadis par Louis XIV. Toutefois, l'installation à l'Hôtel de Ville, d'une municipalité républicaine sera un bienfait et ce point de vue sera certainement le seul qui ne paralysera plus l'effort commun indispensable.

La « zone franche » du port de Dunkerque, établie hors de la ligne des douanes, serait par conséquent ouverte à tous les bâtiments de commerce, sans distinction, quels que soient leurs pavillons ou la nature de leur chargement. Ce « port franc » serait un point commun où viendrait aboutir, par une sorte de fiction, le territoire prolongé de toutes les nations. Il recevrait et verserait aucune à l'autre et transformerait même toutes leurs productions respectives, sans gênes et sans droits.

Sans porter préjudice à aucun intérêt existant, le « port franc » ouvrirait un champ nouveau à des industries qui ne sauraient se créer sous notre législation douanière actuelle.

La commission parlementaire visitera Dunkerque et Brème « si extraordinairement et rapidement grandis et en progrès incessant » elle se rendra compte que ce projet de port franc n'est pas, à eux seuls, plus de la moitié de ce qu'on coté ensemble tous les ports allemands, pour devenir les instruments merveilleux de la prospérité nationale allemande de son commerce commerciale et de son influence dans le monde.

Dans l'annuaire libre du port de Dunkerque, écrit par M. Ch. Roux, dans son rapport à la Chambre des députés, les navires s'y trouvent à leurs mouvements et à la manutention de leurs marchandises, sans aucune espèce de contrôle. Tout produit ne peut, naturellement, quitter la « zone franche » et pénétrer sur le sol allemand sans acquitter les droits prescrits par les tarifs douaniers, ce qui n'empêche pas, bien entendu, les navires de douane et d'admission temporaire de fonctionner dans l'intérieur de la ville, en dehors du port franc, sur les bases les plus étendues.

M. Tubat, président de la Ligue, en recommandant à l'Assemblée de confier le projet de port franc de France à l'Assemblée, se réalisait.

G. DESMONS.  
CHRONIQUE  
Abandonnés aux Requins

Serré dans une redingote de velours noir à broderie dorée, le nouveau roi Aboumena a pris place sur l'estrade garnie d'étoffe rouge préparée pour lui devant le port de Mayotte. C'est à l'occasion de sa première journée de règne que la fête est donnée ; et les indigènes ont tenu à lui témoigner leur sympathie par une assistance nombreuse.

Dans le port, les vingt pirogues qui doivent prendre part à la course se sont placées sur une même ligne, montées chacune par deux Comoriens.

Au signal donné, les pagaies tombent à l'eau, les pirogues font un bond, l'équilibre maintenu par un balancier fixé à gauche. Leur ligne est vite rompue, et leur éparpillement égale la nappe limpide et bleue sur laquelle les chechias des rameurs allument des étoiles rouges. Et le décor se magnifie autour d'elles, sous le soleil qui descend à l'horizon, vers l'entrée de la baie.

A droite, trois gros mamelons arrondissent sous le ciel profondément bleu, leur verdure jaunée de soleil. Des boucs passent à leurs pieds, dans une prairie où se détachent çà et là, en vert plus cru, des massifs de bananiers.

Pas la rive s'arrondit à l'est, autour de la baie, en une succession de pentes raides sur laquelle toute la gamme des verts change alerte et multipliée, dans la floraison des roses vifs ou pourpres de blanc qui marque la déchirure des rochers.

Dependant l'une des pirogues ne tarde pas à prendre de l'avance. N'est-elle pas montée par Antanibé et Soaratsy, réputés parmi les meilleurs rameurs de Mayotte ?

On estime déjà qu'elle arrivera la première au rivage où passent les boucs, but de la course aller et retour.

Mais une ligne d'argent a brusquement tranché l'eau devant elle, pour disparaître aussitôt. Une autre ligne blanchit encore derrière la première, une troisième à gauche, peu peu loin.

Le flot s'agitait tout à coup devant l'antenne, une large gueule s'ouvrit à l'eau, se referma sur la traversée du balancier, et l'esprit, retourné sous des coups emporté fort loin, laissant deux rameurs de plus sur le gouffre.

Un d'eux bondit aussitôt dans un cri de douleur, le bras levé, et le sang lui saisi au visage, le bras levé en lui broyant les os.

Il disparut rapidement, et son sang laissa une tache rougeâtre sur l'eau qui se referma sur les survivants se traduisant dans un suprême regard au rivage qu'ils ne reverront plus sans doute.

La foule multicolore de la foule éclatait en cris de joie, sur l'avancée très brune, qui se tenait de ce côté ouest de la baie, puis une chevelure de manguiers, des roses des tamarins, retombe au-dessus, égrée par les cocotiers qui laissent rider double dans leurs palmiers.

Ce sont des toits rouges, des chaumes bariolés de violet, qui, plus haut, se détachent sur les bleus et les roses des manguiers profilés au loin derrière les mamelons qui descendent à droite, vers l'entrée de la baie, en face d'un grand pier.

Et c'est là que se joue en une seconde leur page de soleil écaillé dans ce merveilleux décor, songent aux affections qu'ils ont laissées là-bas, dans la foule angoissée comme eux qui repose un dernier espoir sur les pirogues des Comoriens.

« Frotte ! » a doublé en effet le point de départ ; les malheureux appellent à leur secours ; la foule lui fait des signes désespérés.

Mais les rameurs semblent ne rien voir, ne rien entendre ; Couverts sur leurs pagelles, ils filent en rafale, au milieu des chants, des volées de coups de injures, sans autre souci que celui de dépasser le rival, d'arriver premier.

« Pointe affrayable d'Antanibé, saisi à son tour, entrainé, dévoré, n'aime point leurs rudes entrailles. Le prix de la course a-t-il point alléchant, une pallotte sur le rivage, une pirogue en chrysope, une saguie, des filets.

« Les rames de biceps vont vite la crête des pagelles, la flutelle s'éloigne Soaratsy et ses deux compagnons se sentent perdus.

« Cependant la pirogue qui tient la tête de la flottille, la saguie, la pirogue, les filets...

« Et que je n'ai pas à perdre plus gros que toi ? Méviano ne me refuse-t-il point la file tant que je n'aurai pas la richesse que ce prix me vaudrait ? Et songe que tous deux tu seras cubités nous-mêmes par les autres pirogues !

« Antanibé garde un instant le silence. — Tu as raison, Tsarao, répond-il enfin, retournons.

« Quelques instants, et la pirogue arrive en tête après des naufrages qui se hissent à l'œil. —

Toute la flottille est déjà rentrée dans le port. On est en train de féliciter les vainqueurs, on les amène devant le roi qui les fait couronner.

« Des braves frémissent accueillent ces paroles, les spectateurs glissent une pièce de cinquante centimes dans une fente et reçoit, en échange, une clef. Il n'a plus qu'à ouvrir l'armoire et à y déposer les objets dont il veut provisoirement se débarrasser.

## Le Procès de Courrières contre le Réveil du Nord

Le tribunal d'Arras a rendu hier son jugement dans les quatre procès intentés au Réveil du Nord par la Compagnie de Courrières, par son directeur, M. Lavours, et par son ingénieur, M. Bar.

Notre crime, on le connaît. En termes véhéments, — dont pas un n'est regretté par nous — nous avons apprécié, il y a deux ans l'acte de la Compagnie de Courrières, faisant descendre dans la mine en feu deux mille travailleurs dont cent cinquante descendirent pour la dernière fois.

Pour les indemniser du préjudice que nous leur avons causé, la Compagnie de Courrières demandait :  
M. Lavours — 500.000 fr.  
M. Bar — 100.000 fr.  
Total — 600.000 fr.

Le Tribunal d'Arras vient d'accorder à la Compagnie de Courrières une première somme de 500 fr. une deuxième somme de 2.000 fr. et trente-quatre insertions diverses.

Ni M. Lavours, ni M. Bar, n'ont subi de préjudice matériel du fait de nos critiques puisque tous deux ont gardé leur situation à la tête de leur compagnie. La somme qui leur est allouée a donc pour but de réparer le préjudice moral qui leur fut causé par nous.

Et alors, la demande formulée par eux à cet égard est la condamnation la plus déraisonnable de la mentalité d'hommes qui, considérant que leur honneur a subi un préjudice, réclament une indemnité d'argent pour réparer ce préjudice !

Ce n'est plus le fameux « il nous faut du charbon » ; c'est le « il nous faut de l'argent » !

100.000 fr. pour l'honneur du directeur 150.000 fr. pour l'honneur de l'ingénieur c'est la hiérarchie jusque dans le coût des réparations d'honneur.

Mais ces messieurs exagèrent encore, par là !

La facture des réparations à régler par leur propriétaire, ils avaient majoré le devis des travaux destinés à réparer leur honorabilité enlaidie par nos articles, et le tribunal d'Arras — qui s'y entend — a réduit de 100.000 fr. à 2.000 — c'est-à-dire de 98 % — et de 50.000 fr. à 500 — soit de 99 % — les petites notes de ces messieurs.

Quant à la Compagnie de Courrières, elle nous réclamait d'abord la modeste somme de 500.000 francs, un demi-million.

Pour elle, il ne pouvait évidemment s'agir que de la réparation d'un préjudice matériel.

Or, le capital de la Compagnie de Courrières se compose de 60.000 titres sur chacun desquels il n'a jamais été versé que 10 francs, soit un total de 600.000 francs.

En nous demandant 500.000 fr., la Compagnie de Courrières pouvait ainsi rembourser à peu près l'intégralité du capital versé par ses actionnaires.

Tout était alors bénéfice dans la maison. Pas bête, la petite combinaison !

Des centaines y sont encore ; jamais on ne les a revus, jamais on ne les reverra.

Les veuves et les orphelins ont réclamé justice ; la justice est restée sourde aux orphelins et aux veuves.

Qu'ils pleurent, mais... qu'ils se taisent !

Car on ne leur a même pas donné aux pauvres bougres la possibilité de faire valoir leurs droits dans la grande lumière d'un débat public.

On a étouffé leurs plaintes sous l'ordonnance de non-lieu d'un juge d'instruction d'Arras, après qu'un procureur d'Arras eût tenté de leur barrer la route même de l'instruction.

Mais la grande Compagnie, mais ses ingénieurs et directeurs ont voulu néanmoins comparaître devant les juges d'Arras. En accusés ? non pas ! est-ce qu'on s'assied au banc des accusés quand on donne du 800 pour cent à ses actionnaires ?

En accusateurs, et contre qui ? Contre nous ! contre nous qui, en des articles où nous avons dit nos pensées d'hier qui resta celle d'aujourd'hui et sera encore celle de demain, avons traduit le touteur des passereaux dévorés par les... !

Acquittés, les... de Courrières. Mais déboutés, les orphelins et les veuves. Mais condamné, le Réveil du Nord.

Condamnés ? oh, non pas. Si les juges d'Arras, en leur souci professionnel d'appliquer des lois qui interdisent à la Presse les expressions dites injurieuses — même légitimement injurieuses — et l'expression des plus grands vérités — si ces vérités peuvent être préjudiciables — si les juges d'Arras, disons-nous, n'ont pu nous renvoyer indemnes, il est au moins un tribunal qui ne relève pas du ministère de la place Vendôme et qui depuis longtemps a acquitté le Réveil du Nord avec les félicitations du jury.

Ce tribunal, c'est l'opinion publique ; et nous défions bien messieurs de Courrières d'obtenir de ce tribunal la place Vendôme et qui depuis longtemps aspirent les plaies de leur réputation.

Est-ce fini ? Oh non ! et le dernier mot n'est pas dit.

Il est des documents qu'on ne peut négliger jusqu'ici juges d'instruction, procureurs et ministre.

Ces hommes de labour et de conscience, ce les ont ramassés ; et l'on verra ce qui peseront devant eux les considérants du jugement d'Arras.

Le procès du Réveil du Nord est peut-être fini.

Celui des hommes de Courrières va commencer ailleurs.

LES JUGEMENTS

Nous publions ci-dessous les quatre jugements rendus par le tribunal d'Arras.